



## Fin de droits assedic, contrat mi-temps.

Par **tinie14**, le **22/05/2010** à **13:36**

Bonjour,

Je travail actuellement à mi-temps. Je fais plus d'heure que prévu non rémunérées. Je touche également un complément assedic mais je vais arriver en fin de droits.

Je suis psychologiquement très fatigué par mon job, et je ne supporte plus l'ambiance et les conditions de travail. A cause de tout cela je suis d'ailleurs suivi par un psy qui me conseil de partir. Plus facile a dire qu'a faire car partir sans rien, cela n'est pas très évident !! Je cherche depuis des mois et rien n'apparait.

Je me demandais si j'arrive a me faire licencier je pouvais toucher les assedic le temps que je trouve autre chose mais comme je vous le disait j'arrive en fin de droits.

Par **julius**, le **23/05/2010** à **01:02**

Bonsoir,

Vous arrivez en fin de[s] droit du complément ASSEDIC [/s], mais non-de vos droit au ASSEDIC.

Cependant , vous ne toucherez les ASSEDIC si il y a rupture de votre contrat que sur la valeur d'un mi-temps (travaillé).

[citation]Je travail actuellement à mi-temps. Je fais plus d'heure que prévu non rémunérées.  
[/citation]

Si vous êtes en capacité de démontrer l'existence de ces heures , faites reconnaître au prud'hommes ces heures afin que votre employeur les paie, ce qui permettra de faire recalculer vos ASSEDIC sur la valeur réellement travaillé.  
Cependant , il s'agit d'une procédure qui risque de demander un an ( selon les conseil PDhommaux)